

Le concours comporte :

- **Pour les lycéens :**

Une épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, portant sur des questions de mathématiques, de physique et connaissances générales dans le domaine de la pêche maritime.

- **Pour les professionnels :**

• **Section Machine :**

Une épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, portant sur des questions de sécurité maritime, de machine marine et d'électricité.

• **Section Pêche :**

Une épreuve écrite de 2 heures, portant sur des questions de sécurité maritime, de techniques de pêche et de techniques de navigation.

Les dossiers de participation au concours doivent être adressés aux établissements suivants :

- Institut de Technologie des Pêches Maritimes d'Al-Hoceima : Filière Pêche et Machine
BP 41, Al Hoceima Téléphone du service scolaire : 053998 27 50. WWW.itpm-alhocima.com
- Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Larache : Filière Pêche et Machine
BP 582, Hay Nador. Tél : 0539501568. WWW.itpm-larache.ma
- Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Safi : Filière Pêche et Machine
Route d'El Oualidia, B.P : 361, Safi. Tél : 0524 66 81 55. WWW.itpm-safi.ac.ma
- Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Tan-Tan : Filière Pêche et Machine
Aloutya, Tan-Tan. B.P :193, Tél : 0528 87 90 82
- Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Laâyoune Filière : Filière Pêche et Machine
BP 1036-83 Laâyoune Marssa. Tél : 0528 998296. WWW.itpm-laayoune.ac.ma

N.B : Avant l'inscription définitive, les candidats admis au concours subissent un examen médical sous la supervision de l'établissement de formation maritime en vue de prouver leur aptitude physique pour l'accès au métier de marin.

